

Tribunal de la Concurrence



Competition Tribunal

**TRADUCTION OFFICIELLE**

Référence : *Canada (Commissaire de la concurrence) c Parrish & Heimbecker, Limited*,  
2020 Trib conc 2

N° de dossier : CT-2019-005

N° de document du greffe : 104

**DANS L’AFFAIRE** d’une demande présentée par le Commissaire de la concurrence en vue d’obtenir une ou plusieurs ordonnances en vertu de l’article 92 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, et ses modifications.

ENTRE :

**Le Commissaire de la concurrence**  
(demandeur)

et

**Parrish & Heimbecker, Limited**  
(défenderesse)



Date de la conférence de gestion de l’instance : 21 février 2020

En présence de : Monsieur le juge D. Gascon (président)

Date de l’ordonnance : 4 mars 2020

**ORDONNANCE D’ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER**



|                               |  |
|-------------------------------|--|
|                               | parties pour trancher les objections soulevées lors des interrogatoires préalables.  |
| Le vendredi 7 août 2020       | Date limite pour répondre aux questions sur les engagements pris lors de la communication préalable.   |
| Le vendredi 14 août 2020      | Date limite pour le dépôt de toute requête découlant des interrogatoires préalables, des réponses aux engagements ou des rejets.                 |
| Le jeudi 20 août 2020         | Audience sur les requêtes découlant des interrogatoires préalables, des réponses aux engagements ou des rejets.                                  |
| Le vendredi 28 août 2020      | Dernier jour pour les interrogatoires préalables supplémentaires.  |
| Le lundi 31 août 2020         | Conférence de gestion d'instance sur les étapes de préparation de l'audience et toute autre question préliminaire, le cas échéant.               |
| Le vendredi 4 septembre 2020  | Signification par le demandeur des documents sur lesquels il entend se fonder et de ses déclarations de témoins.                                 |
|                               | Signification et dépôt par le demandeur de ses rapports d'expert, le cas échéant.  |
|                               | Signification par le demandeur de la liste des documents qui font foi de leur contenu sans autre preuve.   |
| Le lundi 14 septembre 2020    | Date limite pour échanger et déposer les mémoires de médiation.  |
| Le mercredi 23 septembre 2020 | Médiation  |
| Le lundi 5 octobre 2020       | Signification par la défenderesse des documents sur lesquels elle entend se fonder et de ses déclarations de témoins.                            |
|                               | Signification et dépôt par la défenderesse de ses rapports d'expert, le cas échéant, sur toutes les questions, y compris les gains d'efficience. |
| Le mardi 13 octobre 2020      | Date limite pour le dépôt de toutes les demandes de reconnaissance.  |

|   |  |
|---|--|
| Le vendredi 16 octobre 2020   | <p>Signification par le demandeur des documents en réplique sur lesquels il entend se fonder et de ses déclarations de témoins en réplique.</p> <p>Signification et dépôt par le demandeur de ses rapports d'expert, le cas échéant, et de ses rapports d'expert en réplique sur les gains d'efficience.</p>                                       |
| Le lundi 26 octobre 2020  | Signification et dépôt par la défenderesse de ses rapports d'expert, le cas échéant, sur les questions relatives aux gains d'efficience.   |
| Le vendredi 30 octobre 2020   | <p>Date limite pour le dépôt de toute requête relative à la preuve (documents sur lesquels une partie entend se fonder, déclarations de témoins et rapports d'expert).</p> <p>Date limite pour répondre aux demandes de reconnaissance.</p> <p>Date limite pour fournir les déclarations de témoins au Tribunal.</p>                               |
| Le lundi 2 novembre 2020  | Conférence de gestion d'instance préalable à l'audience.   |
| Le vendredi 6 novembre 2020   | Audience sur les requêtes relatives à la preuve (documents sur lesquels une partie entend se fonder, déclarations de témoins et rapports d'expert).  |
| Le lundi 9 novembre 2020  | <p>Date limite pour fournir au Tribunal les documents à utiliser à l'audience (p. ex., recueils conjoints de documents et cahiers conjoints de jurisprudence et de doctrine), y compris les éléments des interrogatoires préalables qu'il est prévu de consigner en preuve.</p> <p>Date limite pour la remise des énoncés conjoints des faits.</p> |
| <p><b>[6]</b> Sauf entente contraire des parties et du Tribunal, ce dernier instruira toutes les requêtes à la salle d'audience du Tribunal, situé au 90, rue Sparks, bureau 600, à Ottawa.</p>   |  |
| <p><b>[7]</b> Le volet « présentation de la preuve » de l'instruction de la demande débutera à 10 h le lundi 16 novembre 2020 à la salle d'audience du Tribunal, située au 90, rue Sparks, bureau 600, à Ottawa. Le calendrier est le suivant :</p> |  |
| Le lundi 16 novembre 2020 –<br>le vendredi 20 novembre 2020   | Première semaine d'instruction (5 jours)   |

Le lundi 23 novembre 2020 –  
le vendredi, 27 novembre 2020

Seconde semaine d’instruction (5 jours)

**[8]** Le Tribunal entendra les plaidoiries le jeudi 10 décembre 2020 et le vendredi 11 décembre 2020, à Ottawa.

FAIT à Vancouver, ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2020.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Denis Gascon

Traduction certifiée conforme  
Claude Leclerc, traducteur

**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :**

Pour le demandeur :

Le Commissaire de la concurrence

Jonathan Hood  
Ellé Nekiari

Pour la défenderesse :

Parrish & Heimbecker, Limited

Robert S. Russell  
Davit Akman